

LE PARIS QUE NOUS VOULONS

COMITÉ
ASSOCIATIONS
PARISIENNES

PROPOSITIONS
MUNICIPALES
2020

1. Refonder la démocratie à Paris
2. Halte au Monopoly urbain à Paris
3. Bien vivre et mieux se déplacer dans Paris et le Grand Paris

Les associations parisiennes
présentent des propositions concrètes
aux candidats pour mieux vivre
à Paris et dans sa métropole



LE PARIS QUE NOUS VOULONS

Depuis 10 mois, à l'initiative de France Nature Environnement Paris, des associations parisiennes ont élaboré ensemble des propositions concrètes pour mieux vivre à Paris et dans sa métropole.

A l'occasion des élections municipales, nous voulons faire entendre la parole de la société civile dans le débat et nous adresser aux candidats.

■ Les associations sont un atout pour la vie de la Cité !

Les associations représentent une vraie force à Paris : 65.000 associations, 550.000 bénévoles. Depuis cinq ans, le regain de vitalité de la vie associative dans les quartiers est un bon indicateur de la volonté des citoyens de s'impliquer dans la vie de la cité.

Les défis sont multiples dans notre métropole: faire face au réchauffement climatique et préparer une transition éco responsable de la ville, offrir des services publics de qualité , se loger et circuler dans une ville très dense , exprimer une véritable solidarité envers les plus fragiles et démunis, savoir accueillir et faire vivre ensemble des cultures et communautés différentes, écouter les habitants et travailler en commun sur les projets, avec tous les acteurs de la vie en ville.

Nous pensons, face à ces défis, qu'il faut mettre au coeur des priorités le renforcement du processus démocratique.

■ Les associations appellent à changer de modèle.

Paris court le risque de se replier sur elle-même à l'intérieur du périphérique si elle ne s'ouvre pas sur la métropole. Elle devient une ville réservée aux plus riches, dédiée au tourisme mondialisé, vitrine du commerce de luxe et capitale muséifiée. Elle perd plus de 11.000 habitants par an.

Les associations ont travaillé sur des sujets qui ont un impact important sur la vie quotidienne des parisiennes et des parisiens: circuler et se déplacer en ville , vivre dans un cadre urbain très dense et pollué où les espaces verts manquent cruellement, accéder à l'information sur les projets, participer à la vie de la cité. D'autres sujets essentiels comme le logement pour tous et les solidarités feront l'objet de propositions à venir prochainement.

Nous voulons aujourd'hui changer de modèle et nous développons, dans les textes ci-joints, nos propositions sur trois axes prioritaires :

1. ■ Refonder la démocratie à Paris

2. ■ Halte au Monopoly urbain à Paris

3. ■ Bien vivre et mieux se déplacer dans Paris et le Grand Paris



LA LISTE DES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

1 - Refonder la démocratie à Paris.

FNE Paris, CAC (Collectif des Associations Citoyennes), La Seine n'est pas à vendre, Monts 14, Collectif Baron Leroy, Les Amis de Bercy Charenton 12^e, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre 5^e, Collectif contre la Tour Triangle, Exemplarité 14, AUT 13^e, Vivre le nouveau 13^e, Le Tunnel des Artisans, Les Frigos APLD91, SOS Paris, ASQP (Agir solidairement pour le quartier Popincourt), ARBRES, Jardin Partagé Truillot...



2 - Halte au Monopoly urbain à Paris

FNE Paris, ARBRES, Alternatives Territoriales Paris et Métropole, Rue de l'avenir IDF, CAC Collectif des Associations Citoyennes, Sites et Monuments-SPPEF, La Seine n'est pas à vendre, ASA PNE Paris 18^e, collectif Baron Leroy, Cavé goutte d'Or 18^e, Sauvons notre Stade, 11^e, Respiration Paris 15, ADA 13, les Amis de Bercy Charenton 12^e, association Netter-Debergue 12^e, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre 5^e, Collectif contre la Tour Triangle, Collectif Lachaise en action 11^e, ARRBELV 5^e, Le 20^e Autrement, Collectif des Riverains Gare de Lyon Daumesnil, Surmelin-Saint Fargeau 20^e, AQSVP 14^e, Exemplarité 14...



3 - Bien vivre et mieux se déplacer dans Paris et le Grand Paris

FNE Paris, Rue de l'Avenir IDF, 60 millions de Piétons, MDB IDF, FNAUT IDF, FFRandonnée Paris, Paris en Selle, La Seine n'est pas à vendre, Aternatiba Paris.





Les propositions du comité des associations parisiennes
pour les municipales 2020 sont une initiative de l'association
France Nature Environnement Paris

Retrouvez toutes les infos sur www.fne-paris.fr

Facebook - Twitter - Helloasso

Contact presse FNE Paris
contact@fne-paris.fr - 06 84 18 65 21

1.

COMITÉ
ASSOCIATIONS
PARISIENNES

PROPOSITIONS
MUNICIPALES
2020

REFONDER LA DÉMOCRATIE À PARIS !

Nous déclarons
l'urgence démocratique !



REFONDER LA DÉMOCRATIE À PARIS !

**Nos associations déclarent
l'urgence démocratique à Paris !**

Pourquoi ?

Parce que **Paris est une organisation lourde, centralisée, complexe**, par son statut hérité de la loi PLM (Loi Paris Lyon Marseille -1982) et par son budget, l'un des plus gros des collectivités publiques. De nombreux intérêts contradictoires voire partisans opacifient le processus démocratique, notamment au sein du Conseil de Paris.

Nous exigeons que soit rénovée la démocratie et revues les procédures existantes à tous les niveaux, dans les quartiers et arrondissements, au sein du conseil de Paris comme à l'échelle du Grand Paris.

Il est indispensable de **mettre la démocratie au cœur du fonctionnement de la Ville de Paris** et pour cela d'instaurer des instances de concertation dans lesquelles les acteurs associatifs ne se sentent pas instrumentalisés, de tenir compte des avis émis pour satisfaire les besoins des habitants et de favoriser une connaissance préalable des dossiers.

L'évolution ultra libérale de notre société conduit actuellement à rétrécir les libertés publiques fondamentales, alors même que les citoyens expriment partout une demande croissante de transparence et de participation. La loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové), la loi ESSOC (pour un Etat au service d'une société de confiance) et la politique des « rescrits » réduisent les possibilités de contentieux sur les décisions d'urbanisme et privilégient les promoteurs. A Paris la loi Jeux Olympiques, la loi Notre Dame introduisent une dérogation par rapport aux droits de d'urbanisme et de l'environnement.

La démarche collective de nos associations réunies pour réfléchir au « Paris que nous voulons » appelle à la vigilance sur la défense de la démocratie, elle appelle à construire de vrais espaces de prise de parole, d'écoute, de concertation et de validation pour que l'avis des habitants ait un impact réel sur le processus de prise de décision.

Nous proposons de :

1. Rénover la démocratie au Conseil de Paris et dans les conseils d'arrondissements.

■ Organiser l'expression des associations et citoyens sur les sujets à l'ordre du jour lors des conseils municipaux, prévoir un temps d'intervention à cet effet à chaque conseil.

■ Rendre accessibles et publics les dossiers et les éléments d'information utiles au diagnostic et à l'appréciation des projets, avant les conseils.

LA DÉMOCRATIE À PARIS !



REFONDER LA DÉMOCRATIE

■ Organiser des réunions préalables avec des associations membres d'instance de dialogue (comme par exemple le futur conseil parisien des associations) avec possibilité de déposer des vœux auprès du Conseil de Paris, comme c'est déjà le cas dans les conseils d'arrondissements. Ces vœux devront être obligatoirement examinés par le Conseil en séance publique (avec l'opportunité pour une association dépositaire de le défendre devant le Conseil) et soumis au vote.

■ Ouvrir le débat sur les prérogatives respectives Mairie centrale/ Mairies d'arrondissement avec les associations, par exemple dans un processus innovant de conventions citoyennes (la convention citoyenne est une procédure de participation qui combine une formation préalable, une intervention active et un positionnement collectif de citoyens représentatifs des différentes catégories socio professionnelles d'un territoire). Tout sujet d'intérêt général, sans limitation du champ géographique, est susceptible de faire l'objet d'une convention de citoyens.

2. Mettre la démocratie citoyenne au cœur de la gouvernance de la ville de Paris.

■ Organiser un accès réel à l'information sur tous les projets concernant la vie de la cité et mettre en place des outils de formation des citoyens. Les difficultés d'accès à l'information en amont des projets, la non prise en compte des propositions des associations, ou bien à la marge, dans des projets ficelés à l'avance, entretiennent le désengagement voire le dégoût des citoyens à l'égard des pratiques publiques. La communication par voie numérique malheureusement privilégiée doit faire l'objet de règles garantissant son fonctionnement démocratique, comme par exemple dans le cadre des enquêtes publiques.

Et l'exercice d'une réelle concertation avec les citoyens doit se poursuivre dans le cadre de débats publics sur les projets. Pour analyser les projets et bâtir des alternatives, les associations et les citoyens doivent disposer de l'expertise nécessaire. La mise en place de formations au sein d'une **Université populaire de la citoyenneté** (Moocs, conférences publiques, cours du soir) pourrait être financée par le budget de la vie associative avec un programme co-construit avec les associations.

■ **Réactiver la pratique du travail collectif en commissions.** Nos associations proposent la création de commissions sur les thèmes majeurs suivants :

- Climat Energie Transports,
- Opérations d'aménagement et d'urbanisme (PLU),
- Nature en ville et biodiversité,
- Mobilier urbain et concessions sur l'espace public,
- Tourisme
- Petite Enfance,
- Ecole Education Culture
- Personnes âgées
- Vie démocratique à Paris
- Santé environnementale
- Vie sociale (personnes vivant dans la rue, solutions d'aide et de sortie)

Ces commissions seront composées d'élus des différents groupes politiques siégeant au conseil de Paris et dans les arrondissements, d'experts, de représentants des associations parisiennes compétentes et de citoyens; leur secrétariat sera assuré par l'administration compétente des thèmes abordés. Leurs travaux seront publiés au Bulletin officiel de la ville de Paris (BOVP Débats) portés à la connaissance du Conseil municipal et débattus dans les conditions publiques décrites plus haut ; elles se réuniront au moins deux fois par an.



■ **Mettre en place le conseil parisien des associations**, prévu dans le cadre de la charte d'engagements réciproques signée en juillet 2019 par 40 associations et la ville de Paris.

■ **Rendre visible « un bleu budgétaire » de la gouvernance démocratique de la ville de Paris** (c'est à dire le document indiquant dans le projet de budget annuel les crédits prévus pour associer les citoyens à la vie de la cité). Plus globalement nous souhaitons une meilleure transparence sur l'attribution de subventions annuelles aux organismes et associations, sur le caractère réellement novateur et démocratique des opérations financées dans le cadre du budget participatif.

■ **Réviser le processus de concertation sur les projets d'urbanisme**. Les dispositifs de concertation sur les opérations d'aménagement ne fonctionnent pas de manière satisfaisante pour prendre en compte réellement les avis et propositions des citoyens. Nous voulons qu'un travail commun de diagnostic et de propositions réunisse en amont les élus et les opérateurs avec les associations, les collectifs locaux et les citoyens. Ceci pour définir les objectifs et les programmes urbains, sur la base de diagnostics environnementaux et d'études d'impacts préalables au choix des projets. Nous demandons que tous les administrateurs des SEM (sociétés d'économie mixte) soient informés des décisions et modalités d'association et de concertation avec le public. Nous voulons donner un vrai pouvoir à la personnalité choisie comme garante de la concertation.

■ **Instituer une convention citoyenne avec les moyens nécessaires à son fonctionnement** comme une modalité de co-construction démocratique pour les grands projets de la cité.

Trois mois avant les élections, les formations politiques et leurs candidats se mettent subitement à l'écoute de mouvements et mobilisations que les associations animent depuis plusieurs années :

- « **démocratie** »
- « **appel aux citoyens** »
- « **listes citoyennes** »

Ces mots sont sur toutes les lèvres. Or la démocratie ne se décrète pas, elle s'invente en permanence !

Forts de ces propositions, il est possible et il est temps de passer aux actes !

Les propositions du comité des associations parisiennes pour les municipales 2020 sont une initiative de l'association **France Nature Environnement Paris**


Retrouvez toutes les infos sur www.fne-paris.fr

Facebook - Twitter - Helloasso

Contact presse FNE Paris contact@fne-paris.fr - 06 84 18 65 21
 Contact presse CAC contact@associations-citoyennes.net - 01 48 07 86 16



FNE Paris, CAC (Collectif des Associations Citoyennes), La Seine n'est pas à vendre, Monts 14, Collectif Baron Leroy, Les Amis de Bercy Charenton 12^e, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre 5^e, Collectif contre la Tour Triangle, Exemplarité 14, AUT 13^e, Vivre le nouveau 13^e, Le Tunnel des Artisans, Les Frigos APLD91, SOS Paris, ASQP (Agir solidairement pour le quartier Popincourt), ARBRES, Jardin Partagé Truillot...



2.

HALTE AU MONOPOLY URBAIN À PARIS

COMITÉ
ASSOCIATIONS
PARISIENNES

PROPOSITIONS
MUNICIPALES
2020

Nous dénonçons une politique
qui accroît les inégalités et dégrade
la santé des citadins



HALTE AU MONOPOLY URBAIN À PARIS

Les associations s'adressent aux candidats !

Aujourd'hui ce sont les grands de la finance, de la publicité, du numérique, de la promotion immobilière et commerciale qui décident de la société dans laquelle nous vivons et de l'avenir de Paris et de notre agglomération.

Ils ont davantage de poids que les habitants ou les élus !

Associations et collectifs réunis depuis 6 mois à l'initiative de la fédération FNE Paris se mobilisent pour porter des propositions concrètes et interpeler les candidats aux municipales à Paris.

**D'abord sur les politiques d'urbanisme
et sur la place de la nature en ville**

**Nous dénonçons
une politique qui accroît
les inégalités
économiques, sociales
et environnementales,
et dont l'impact
sur la santé publique
est aujourd'hui confirmée
par de nombreuses
maladies chroniques.**

NON à l'hyper densification de la ville au détriment des espaces de nature :

Les projets de la ZAC Bercy Charenton (12^e) ou ceux de Paris Nord Est (18^e et 19^e) en sont une illustration.

NON aux tours obsolètes et énergétivores :

Tour Triangle (15^e), nouvelle tour et quartier Maine Montparnasse(14^e), tours de Bercy Charenton(12^e), tours du projet Nouvel R -Massena Bruneseau (13^e).

NON à la destruction des espaces verts et arborés en coeur d'îlots privés ou sur les terrains de la RATP (terrain Netter-Debergue dans le 12^e), ilot arboré (7 rue de Navarre dans le 5^e) ou de la ville de Paris (Ecole supérieure de Physique Chimie dans le 5^e, terrain de sports Ménilmontant dans le 11^e, Ecole Erlanger dans le 16^e...).

NON aux projets d'immeubles en bordure du boulevard périphérique, véritable danger pour la santé des habitants: projets Mille arbres et Multistrates du 17^e, projets Gare des mines-Chapelle 18^e, talus du périphérique portes de Montreuil et de Vincennes.

NON à la transformation des gares en supermarchés (Lyon, Austerlitz, Montparnasse), en particulier le projet de transformation de la gare du Nord en mega-centre commercial au détriment des usagers des transports et au mépris du patrimoine architectural

NON à la prise de pouvoir des fonds d'investissements sur le foncier parisien et de l'agglomération, avec un prix moyen du m² à Paris de plus de 10 000 € et des loyers extravagants.

NON à la systématisation de la location provisoire, pour la promotion de grandes entreprises privées, des grands espaces publics parisiens : Champ de Mars, esplanade des Invalides, jardins des champs Elysées, parc de Bercy...

NON aux locations touristiques non encadrées.



FACE AUX URGENCES CLIMATIQUES ET SOCIALES IL EST NÉCESSAIRE DE CHANGER DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT, EN PRENANT DES MESURES CONCRÈTES

NOUS DEMANDONS EN URGENCE :

■ **UN MORATOIRE** sur les grands projets immobiliers et urbains qui tournent le dos aux défis environnementaux et climatiques

Nous dénonçons notamment la dé-rive des appels à projets « Réinventer Paris », « Réinventer la Métropole », qui produisent un urbanisme dérogatoire et une maîtrise d'ouvrage publique aux mains des développeurs et investisseurs.

■ **UNE RÉVISION GÉNÉRALE** du règlement d'urbanisme parisien actuel

Modifié en 2016, déstabilisé par l'abandon des COS, il favorise une hyper densification de Paris. Les opérations d'urbanisme sont aujourd'hui menées au coup par coup, sans vision d'ensemble métropolitaine, siphonnant les richesses du territoire.

Cette révision générale sera l'occasion de mettre l'environnement, la santé et l'accès au logement pour tous au centre des objectifs de l'urbanisme du 21^{ème} siècle.

■ **UNE SANCTUARISATION** de tous les jardins en pleine terre, publics et privés, des espaces libres et de nature existants

(cœur d'ilots, ceinture verte, réservoirs d'eau, talus plantés du boulevard périphérique, jardin de la cité universitaire...),

■ **UN PLAN AMBITIEUX 2020-2045** de création de nouveaux espaces verts publics dans Paris

(jardins de proximité, promenades plantées et parcs urbains) de même ampleur qu'entre 1980 et 2005, soit 140 hectares.

■ **UN PLAN D'URGENCE** pour les quartiers du nord et de l'est parisien

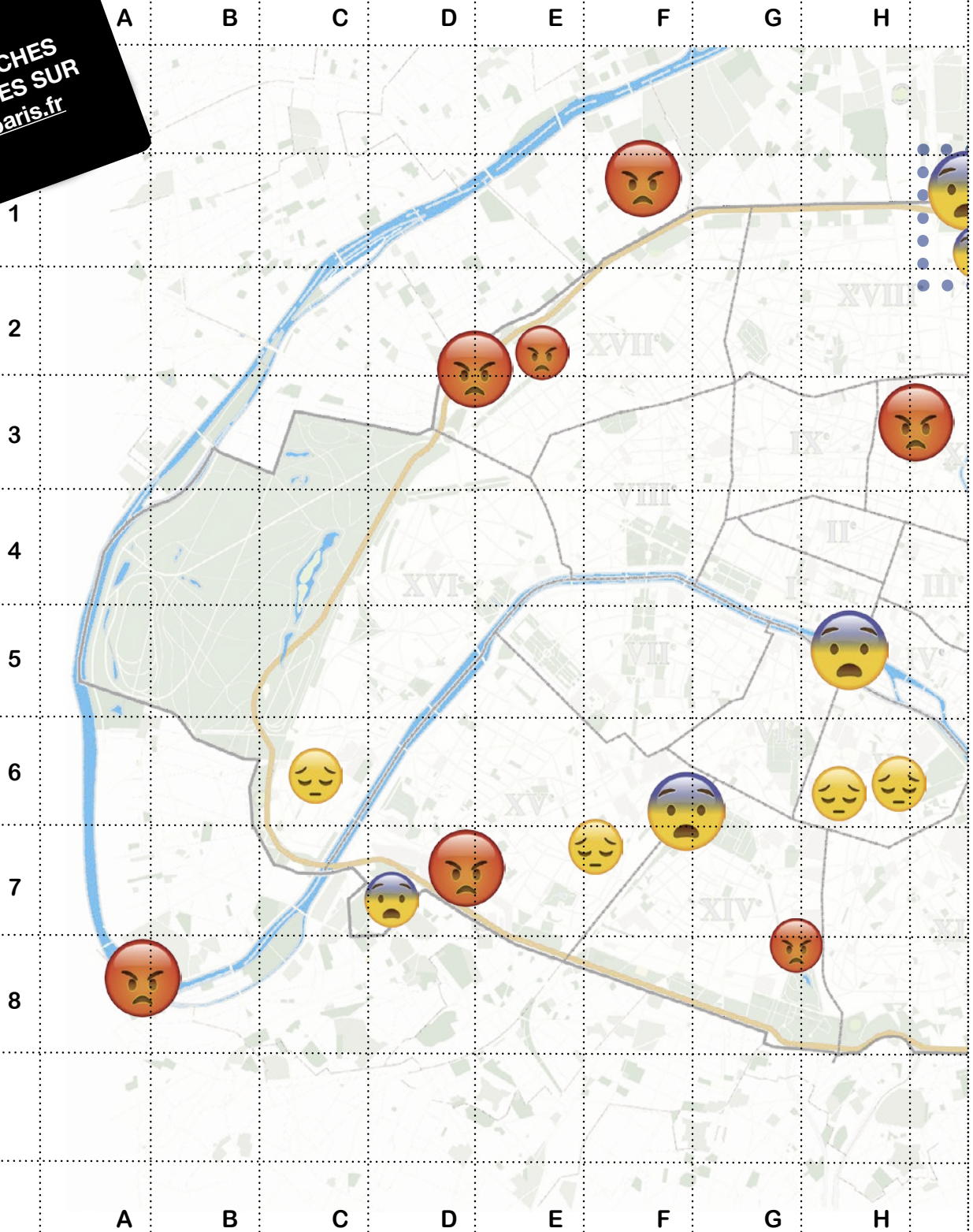
qui accumulent difficultés sociales, scolaires, sécuritaires et environnementales.

■ **UN ENCADREMENT** parisien et national strict des loyers ainsi que des locations touristiques saisonnières qui vident Paris de ses habitants.

■ **LA PRÉSERVATION** du statut du parc social et la création de logements sociaux selon des règles de densification mesurée

Carte de quelques exemples

VOIR FICHES
DES SITES SUR
fne-paris.fr



A revoir
ou
à abandonner !!!

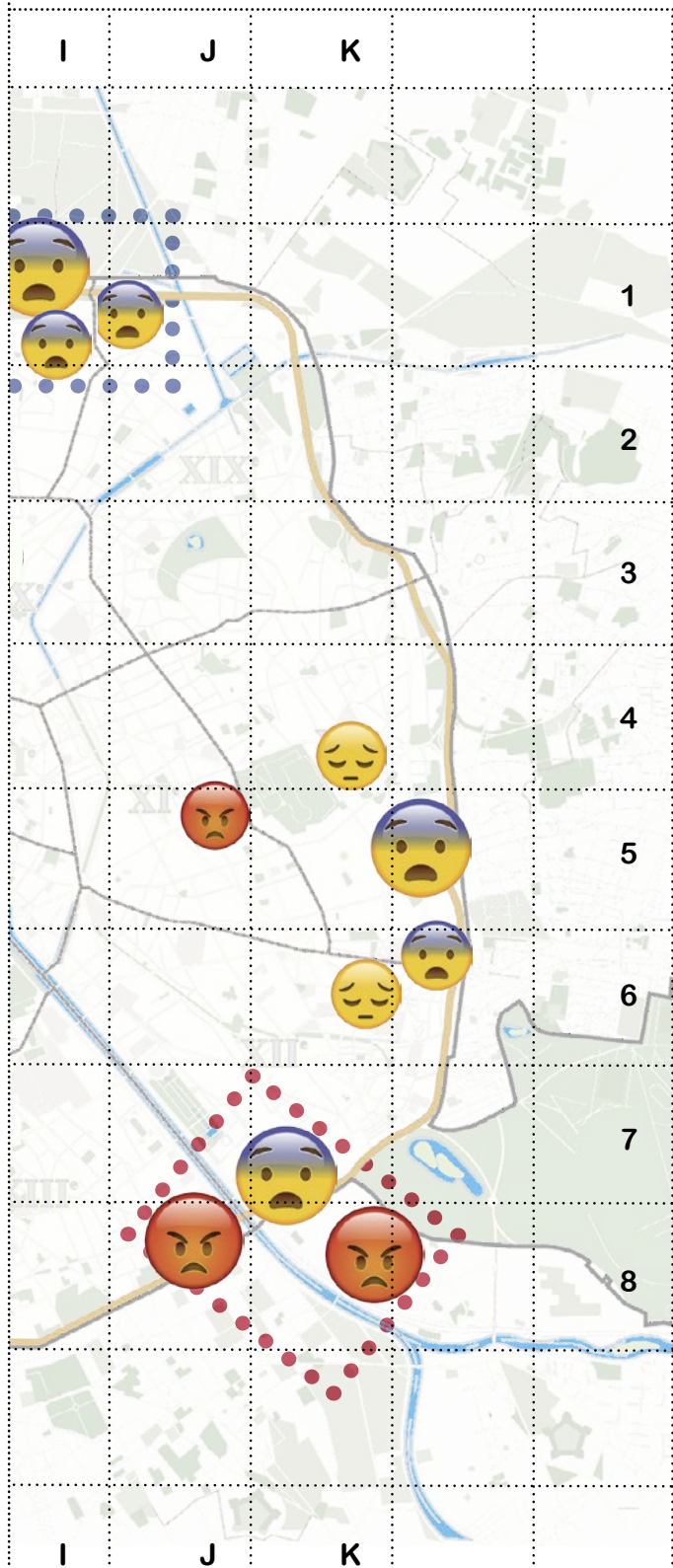


Evolutions
à surveiller
de près !!!



Exemples de la
surdensification autorisée
par l'actuel PLU

du Monopoly urbain à Paris



- 1- F: Maison du Peuple à Clichy 92
- 1- I: ZAC Gare des Mines, 75018
- 1- I: ZAC Porte de la Villette, 75019
- 1- I: Hébert & ZAC Chapelle Charbon, 75018
- 2- E: Multi-Strates (Reinventer Paris), 75017
- 2-D: Mille-Arbres (Reinventer Paris), 75017
- 3-H: Nouvelle Gare du Nord, 75010
- 4-K: Réservoirs de Charonne, 75020
- 5-H: Ile de la Cité, 75004
- 5- J: TEP Ménilmontant, 75011
- 5-K: Porte Montreuil (Reinventing Cities), 75020
- 6-C: Ilot Erlanger, 75016
- 6-F: Nouveau quartier Montparnasse, 75015
- 6-H: ESPCI, 75005
- 6-H: Ilot Navarre, 75005
- 6-K: Netter Debergue, 75012
- 6-H: ZAC Porte de Vincennes, 75012 et 75020
- 7-C: Terrains Heliport, 75015
- 7-D: Tour Triangle, 75015
- 7-E: Réservoir de Grenelle, 75015
- 7-JK: ZAC de Bercy-Charenton, 75012
- 8-G: Village Reille, 75014
- 8- J: ZAC PRG, Réinventer Bruneseau, 75013
- 8- K: Charenton-Bercy, Inventons la Métropole, Charenton 94
- 8- A: Ile Séguin, Boulogne 92

Nouveau quartier de grandes Tours à l'est de Paris

Paris Nord-Est

Conception: Z-w
pour FNE-Paris /décembre 2019

ILÔT NAVARRE

■ Localisation

7, rue de Navarre

Paris 15^e à proximité
des arènes de Lutèce



FICHE
DE PROJET
QUE NOUS
NE VOULONS
PAS !

■ Description

Le projet consiste à créer au fond d'une parcelle de 361 m², occupée principalement par un immeuble R+6 construit fin 19^e, un nouvel immeuble R+3 représentant 154 m². Le projet est mené par la SARL FONCIERE NAVARRE, propriétaire unique de l'ensemble immobilier existant. Les constructions existantes représentent une surface de plancher de 630 m² et, après réalisation de l'immeuble nouveau et démolition d'un entrepôt, l'ensemble totalisera 745 m² (COS de 2,1).

Impacts sur la végétation :

A l'origine, le site comportait un jardin de 160 m² avec trois arbres de haute tige et de nombreux arbustes, espace en communication avec les jardins des parcelles environnantes, l'ensemble formant un véritable poumon vert collectif en cœur d'îlot.

Après l'opération immobilière, la partie collective du jardin ne représentera que 79 m² soit la moitié, à laquelle viendra s'ajouter un jardin privatif « japonais » de 20 m² ; divers espaces plus ou moins végétalisés en terrasse sont également prévus. Même en comptabilisant ce petit jardin, l'îlot Navarre perdra ainsi 40% de sa surface de pleine terre ; en tout état de cause, 50% du jardin actuel sera détruit.

D'après les règles du PLU, les grands arbres ne peuvent être reconstitués, l'espace subsistant n'étant pas suffisant : en d'autres termes, le règlement nous explique que les arbres existants ne devraient pas être là car selon ce texte, ils ne peuvent se développer en ce lieu !

Au lieu de tenir compte de la réalité de la végétation, le PLU autorise la destruction et entrave la reconstitution... dans un secteur de « mise en valeur du végétal » ! Il est clair qu'en un lieu tel que l'îlot Navarre, l'espace intérieur végétal aurait dû être classé en EVP ou mieux en ELV.

Impact sur le paysage :

Au final, à l'échelle de l'îlot Navarre le paysage intérieur, dont la configuration est déjà extrêmement compacte, va devenir très minéral et oppressant.

Impacts sur la qualité de vie :

Pour les riverains, la destruction de la végétation, la création de vis-à-vis extrêmement prégnants va fortement dégrader la qualité de vie. L'extrême proximité du nouvel immeuble et des bâtiments existants montre que la règle des prospectifs figurant au PLU est inadaptée puisqu'elle est incompatible avec le minimum d'intimité et d'éclairément que les habitants sont en droit d'attendre. L'agence Goudchaux, architecte du projet, présente d'ailleurs sur son site internet, entre projets de bureaux, commerces... une rubrique intitulée « densification » ; on ne peut être plus clair (Goudchaux = bad show) !



■ Conclusion

Cette opération immobilière, dont l'échelle est relativement modeste, est néanmoins emblématique des dégâts qui peuvent être causés dans les cœurs d'îlots anciens. Ce type de configuration est extrêmement répandue dans le bâti ancien et, par voie de conséquence, de telles opérations immobilières néfastes sont susceptibles d'être reproduites dans nombre de quartiers compte tenu du laxisme du règlement d'urbanisme parisien. Petit à petit, espaces intérieurs et végétation sont grignotés par ce type de projets immobiliers au détriment de la biodiversité et de la qualité de vie des Parisiens.

La forte mobilisation des riverains et des associations qui soutiennent leur action illustre la très grande sensibilité des parisiens à la défense des espaces verts. Une lettre à la Maire de Paris signée en novembre 2019 des élus de l'arrondissement (député et adjoints à la maire), des candidats de toutes tendances et des associations demande l'abandon de cette opération.

Associations : ARBRES, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre, FNE Paris, FNE IDF, SPPEF, Maisons Paysannes de France, Patrimoine Environnement, SOS Paris, Association Netter-Debergue, Collectif Lachaise en action, Cavé Goutte d'Or, ASA PNE, La Seine n'est pas à Vendre...



LA LISTE DES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES



FNE Paris, ARBRES, Alternatives Territoriales Paris et Métropole, Rue de l'avenir IDF, CAC Collectif des Associations Citoyennes, Sites et Monuments-SPPEF, La Seine n'est pas à vendre, ASA PNE Paris 18e, collectif Baron Leroy, Cavé goutte d'Or 18^e, Sauvons notre Stade, 11^e, Respiration Paris 15, ADA 13, les Amis de Bercy Charenton 12^e, association Netter-Debergue 12^e, Sauvons les arbres de l'îlot Navarre 5^e, Collectif contre la Tour Triangle, Collectif Lachaise en action 11^e, ARRBELV 5^e, Le 20^e Autrement, Collectif des Riverains Gare de Lyon Daumesnil, Surmelin-Saint Fargeau 20^e, AQSVP 14^e, Exemplarité 14...



HALTE AU MONOPOLY LIBRAIN A PARIS

Tous les sujets sont liés et doivent désormais être abordés aussi à l'échelle de l'agglomération du Grand Paris.




Les propositions du comité des associations parisiennes sont une initiative de l'association **France Nature Environnement Paris**

Retrouvez toutes les infos sur www.fne-paris.fr

Facebook - Twitter - Helloasso

Contact presse FNE Paris
contact@fne-paris.fr - 06 84 18 65 21



3.

**BIEN VIVRE ET
MIEUX SE DEPLACER
DANS PARIS ET
LE GRAND PARIS**

**COMITÉ
ASSOCIATIONS
PARISIENNES**

**PROPOSITIONS
MUNICIPALES
2020**

**Nous soutenons
le développement des modes de
déplacements actifs et collectifs**



Les habitants de Paris et de son agglomération souhaitent, dans leur grande majorité, vivre et travailler dans des villes apaisées, en favorisant pour cela la pratique de la marche, du vélo et l'usage des transports collectifs. Les propositions qui suivent concernent un partage plus équitable de l'espace public et des déplacements plus frugaux et plus respectueux de l'environnement. Elles s'inscrivent dans une recherche de transparence et de dialogue entre les acteurs parisiens et métropolitains et la participation des habitants en mettant en œuvre des procédures de concertation adaptées.

Elles ont pour objectif de soutenir les décisions qui seront prises lors de la prochaine mandature, notamment à travers les documents d'urbanisme, le plan de déplacement urbain d'Ile de France, les plans climat air énergie et la mise en œuvre des zones de circulation restreinte, les opérations d'aménagement, les arrêtés municipaux dans le cadre des pouvoirs de police du maire.



1.
APAISER
LA VILLE



2.
PROMOUVOIR
LA MARCHÉ



3.
SOUTENIR
LA PRATIQUE DU VÉLO



4.
RENDRE LES TRANSPORTS
PUBLICS PLUS ATTRACTIFS



5.
DE LA VOITURE REINE
À LA VOITURE UTILE



6.
LES ASSOCIATIONS
SIGNATAIRES



1.

APAISER LA VILLE

La réduction du nombre et de la vitesse des voitures et des deux-roues motorisés permet de fluidifier la circulation, réduire les embouteillages et les nuisances environnementales et favoriser le vivre ensemble en limitant l'usage de la voiture aux déplacements et aux personnes pour lesquelles elle est absolument nécessaire.

Le plan de circulation parisien actuel, qui a été conçu en référence à la voiture, oppose entre eux les modes alternatifs : si on en favorise un, c'est souvent au détriment de l'autre, du fait que l'espace qui leur est réservé est limité. Il faut concevoir un « plan de circulation » organisé essentiellement en fonction des trois modes les mieux adaptés à la ville qui sont la marche, le vélo et les transports collectifs. Les déplacements motorisés individuels, qui occupent encore aujourd'hui 50% de la voirie tout en ne couvrant que 15% des déplacements, prendront la place qui reste après mise en place d'une nouvelle hiérarchie des modes de déplacement.

En complément d'une communication indispensable sur les règles du « Code de la Rue » (nouvelles règles du code de la route en faveur des usagers vulnérables mises en place par les pouvoirs publics), une des missions essentielles de la police municipale à Paris doit être de faire respecter par la pédagogie et la sanction les règles d'usage de la voirie (trottoirs, couloirs réservés, pistes cyclables...). L'utilisation actuelle de la vidéo-surveillance en matière de gestion de la circulation doit impérativement être complétée sur le terrain par le déploiement d'effectifs mobiles, visibles, jouant un triple rôle d'éducation, de prévention et de répression si nécessaire ; ils doivent être formés, sensibilisés à ces questions, et recevoir des instructions claires et précises.

A l'échelle de l'agglomération

- Modérer la vitesse à 30 km/heure dans les secteurs urbanisés denses et réaliser des aménagements rendant l'environnement compatible avec cette mesure.
- Multiplier les zones à faible circulation et les zones de rencontre et communiquer sur ces outils auprès de la population.
- Mettre en place un plan métropolitain, avec son programme de financement, de traitement des coupures urbaines et mettre en œuvre des continuités piétonnes et cyclables en cohérence avec les schémas existants.
- Prendre en compte les usagers vulnérables à travers des audits de sécurité des aménagements.
- Offrir des équipements nécessaires au confort des usagers : bancs, fontaines, toilettes...

A l'échelle de Paris

- Elaborer un « plan de circulation » (voir plus haut).
- Poursuivre la reconquête des grandes places parisiennes, réaménager les carrefours en prenant en compte les besoins des piétons, des cyclistes et des usagers vulnérables.
- Faire respecter les règles d'usage de la voirie par la police municipale et verbaliser toutes les infractions.
- Mettre en place une commission « Espace public », réunissant experts et usagers, et augmenter les budgets d'entretien de la voirie et des espaces verts.
- Développer la piétonisation dans des nouveaux quartiers.
- Inclure systématiquement dans la définition de tout grand projet urbain (tel que ZAC Bercy –Charenton, gare du Nord, Maine-Montparnasse, tour Triangle dans le 15°...) son accessibilité à pied, à vélo et en transport collectif.



2.

PROMOUVOIR LA MARCHÉ

La marche concerne l'ensemble de la population. Elle doit être considérée comme un droit et les conditions de sa pratique assurées pour tous les citoyens, notamment pour les seniors en raison du vieillissement de la population et pour les plus jeunes concernant le chemin de l'école.

La pratique de la marche est nécessaire pour la santé des habitants et pour la convivialité de nos quartiers. La sécurité des piétons, par ailleurs, est une priorité.

Il s'agit de reconnaître la marche d'utilité publique, de lancer un « plan marche » et d'obtenir une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite et des enfants dans les déplacements à pied, dans le cadre des plans de mise en accessibilité et lors des opérations d'aménagements des espaces publics.

Appliquer ce plan à l'échelle de la métropole en concertation avec les citoyens et les associations.



A l'échelle de l'agglomération

- Soutenir la mise en place d'un plan « marche » national et appliquer sa déclinaison à l'échelle de la métropole de façon à assurer les continuités piétonnes. Evaluer ce plan.
- Sanctuariser le trottoir (pas de voitures, de deux-roues motorisés, de trottinettes motorisées ni de vélos, sauf ceux des enfants), soutenir l'inscription d'une définition du trottoir au Code de la route.
- Organiser le stationnement des deux-roues motorisés en dehors du trottoir et le rendre payant.
- Limiter la circulation aux abords des écoles.
- Définir la « circulation au pas » et la fixer à 4km/h.
- Créer de bonnes conditions d'éclairage la nuit notamment en traversée de chaussée. (éclairer les trottoirs plutôt que la chaussée et les abords du passage piéton plutôt que le passage en lui-même).

A l'échelle de Paris

- Réguler les «Engins de Déplacement Personnels à Moteur» (véhicules légers à traction électrique) de façon stricte et sanctionner les infractions au dispositif réglementaire qui doit remplacer la charte de bonne conduite mise en place par la ville de Paris.
- Accélérer la mise en œuvre du Plan Piéton et veiller à la largeur des trottoirs.

LE PLAN
MIEUX
PLACER
LE GRAND
PARIS



3.

SOUTENIR LA PRATIQUE DU VÉLO

Le développement de la pratique du vélo implique de répondre à la demande d'une majorité de personnes de se sentir en sécurité. Aucun débutant, aucun parent accompagné d'enfants ne souhaite rouler à vélo au milieu d'un flot ininterrompu de voitures. Sur les axes à forte circulation, il faut donc créer des pistes cyclables larges continues, séparées physiquement des piétons et des voitures. Dans les quartiers résidentiels, un partage de la chaussée est possible, à condition de rediriger le trafic de transit source de bruit, de pollution et d'insécurité vers les grands axes.

En plus d'abaisser la vitesse, la réduction du nombre de véhicules dans les quartiers résidentiels est en effet un facteur clé pour améliorer le cadre de vie. Cela suppose de modifier le plan de circulation, par la mise en sens unique de certaines rues ou la création d'impasses, tout en maintenant la possibilité pour les cyclistes de rouler dans les deux sens de circulation.

Peu d'habitants vivent dans la commune où ils travaillent : il est également nécessaire de créer un réseau express vélo entre les communes du grand Paris, permettant de relier sans interruption les pôles d'activités et les zones résidentielles sur le modèle du métro et du RER, offrant ainsi une alternative crédible aux déplacements motorisés.

Après l'insécurité, le vol est aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la pratique du vélo. Il est nécessaire de proposer systématiquement aux cyclistes du stationnement sécurisé. Cette offre doit viser en premier lieu les grands pôles d'activité et de transport. Elle favorise l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun, mais aussi l'attractivité de ces pôles où se concentrent habitants et activités économiques.

Favoriser le vélo comme la marche implique d'encourager ces modes de déplacement dès le plus jeune âge. L'apprentissage du vélo à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes.

A l'échelle de l'agglomération

- Créer un réseau « vélo métropolitain ».
- Généraliser dans les zones 30 les double-sens cyclables.
- Généraliser les cédez-le-passage cyclistes aux feux.
- Proposer systématiquement du stationnement vélo sécurisé aux gares et dans les pôles d'activités.
- Apporter une aide aux écoles qui veulent acheter des vélos et créer des pistes d'apprentissage.
- Aider à la mise en place de « pédibus » et « vélobus » (groupes d'enfants accompagnés se rendant à l'école à pied ou en vélo).
- Favoriser le développement des vélo-écoles pour encourager la pratique du vélo.

A l'échelle de Paris

- Sur l'ensemble des grands axes, réaliser des pistes cyclables protégées (séparées des voitures et des piétons), continues et identifiables.

Dans les quartiers résidentiels, mettre en place un plan de circulation permettant un cadre de vie apaisé en redirigeant le trafic de transit vers les grands axes.





4.

RENDRE LES TRANSPORTS PUBLICS PLUS ATTRACTIFS

Le métro d'une part - qui est peu accessible -, un réseau cyclable d'autre part - qui ne constitue pas une réponse pour tous et à tout moment -, ne peuvent à eux seuls offrir une solution de rechange à la voiture. Il faut rendre le transport collectif de surface beaucoup plus attrayant qu'il ne l'est aujourd'hui sous les aspects performance, fiabilité, lisibilité, intermodalité, confort de l'attente, ouverture sur la ville.

A l'échelle de l'agglomération

- Reconfigurer les voiries lourdes – notamment les radiales d'accès aux portes de Paris et les grandes roades - en réduisant la surface dédiée aux véhicules motorisés et en développant des transports collectifs sur l'espace reconquis.
- Renforcer l'interconnexion Paris-banlieue ; mettre en place dans les meilleurs délais tous les prolongements en banlieue prévus dans le plan de restructuration des bus parisiens approuvé début 2019.
- Améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transport, notamment autour des nouvelles gares du GPE.
- Développer le transport à la demande.
- Améliorer progressivement l'accessibilité du métro à tous - quelle que soit la capacité physique -, réduire la pollution apportée en particulier par le freinage des rames.
- La transformation envisagée du périphérique en boulevard urbain doit s'accompagner d'une analyse approfondie des nouveaux besoins de déplacement engendrés par la densification des quartiers desservis.

A l'échelle de Paris

- **Performance et fiabilité** : assurer la fluidité de fonctionnement de toutes les lignes de bus, en les séparant de la circulation automobile (ou en interdisant celle-ci si nécessaire) sur chaque tronçon où elle ralentit de façon sensible leur marche.
- **Lisibilité** : la dissociation fréquente des trajets aller et retour complique considérablement la lecture du réseau. Leur réassociation sur de nombreux tronçons – quitte à détourner la circulation automobile – créerait une forte incitation à utiliser le bus et à alléger ainsi la charge du métro.
- **Intermodalité** : sur les pôles de correspondance – en particulier abords des gares, nœuds de métro, portes de Paris, grandes places -, revoir l'emplacement des arrêts de bus de façon à réduire le plus possible la pénibilité des changements.
- **Confort de l'attente** : mieux protéger les abris voyageurs contre les intempéries et augmenter l'offre en places assises, dans l'abri ou à proximité.
- **Ouverture sur la ville** : inciter les touristes à utiliser les transports collectifs, beaucoup mieux réglementer les cars de tourisme, en particulier leur stationnement.





5.

DE LA VOITURE REINE À LA VOITURE UTILE

La réduction du trafic motorisé a pour but de limiter la pollution atmosphérique et sonore et ainsi de préserver la santé des habitants. Elle rend possible l'adoption d'une nouvelle hiérarchie des modes.

Une réglementation très stricte, avec une forte incitation à utiliser des solutions économes en espace et énergie, doit être établie pour les véhicules utilitaires, et plus généralement pour ceux qui ne peuvent se passer d'un véhicule motorisé pour leur travail ou du fait de leur situation de handicap, et qui sont les principales victimes des conditions de circulation actuelles.

Pour le déplacement motorisé individuel des personnes, toutes les formes de partage sont à encourager : auto-partage, co-voiturage et taxis considérés comme un service complémentaire au transport collectif.



A l'échelle de l'agglomération

- Limiter l'excès de l'utilisation de l'automobile en incitant au report de mode pour les trajets courts (de l'ordre d'un à trois kilomètres).
- Limiter le transit des poids lourds, prolonger l'effort de mise en place des plateformes d'échanges et délester le boulevard périphérique.
- Reconsidérer les conditions de fonctionnement des taxis (attractivité, visibilité, coût...).

A l'échelle de Paris

- Actualiser les réflexions en faveur d'une logistique durable et mettre en œuvre les actions prévues par une charte qui favorise l'usage de la voie ferrée et de la voie d'eau, ainsi que de véhicules légers non polluants pour la desserte du dernier kilomètre.



6.

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES ET EN SOUTIEN

■ France Nature Environnement - Paris

FNE Paris est une fédération d'associations et de collectifs parisiens mobilisés pour la défense de l'environnement et du cadre de vie à Paris. Mais c'est aussi une structure ouverte aux adhérents individuels qui veulent rejoindre nos actions. FNE Paris est la branche parisienne de FNE Ile de France. FNE Paris adhère aux valeurs portées par l'association nationale FNE. www.fne-idf.fr

■ Rue de l'Avenir - Ile de France

Pour une ville plus sûre et plus agréable à vivre : Rue de l'Avenir s'engage depuis 30 ans pour une meilleure qualité de l'espace public, pour le développement de la marche et du vélo et pour la réduction du nombre et de la vitesse des voitures en ville. www.ruedelavenir.com

■ 60 Millions de Piétons - Association nationale

L'objectif de notre association est de parvenir à restituer aux usagers vulnérables du trottoir (piétons, etc..) l'exclusivité de cette portion de voie publique. De nombreuses démarches ont été accomplies, par notre association, parfois seule, parfois en coordination avec des collectifs, tel le « Collectif pour une France accessible » qui regroupe une trentaine d'associations. www.pietons.org

■ Mieux se Déplacer à Bicyclette

Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) est la première association cycliste francilienne. Nous avons la conviction que le vélo est la solution pour se déplacer dans toute l'Île-de-France. Notre objectif : que chacun puisse utiliser son vélo de manière efficace, agréable et sécurisée. Que ce soit pour aller au travail, faire ses courses, rouler avec ses enfants ou encore pour se balader. mdb-idf.org

■ Association des usagers des transports - FNAUT IDF

Des transports plus efficaces.
Des déplacements plus agréables.
Des voyageurs mieux écoutés.
www.aut-idf.org

■ Fédération Française de Randonnée Pédestre - Paris

La FF Randonnée est délégataire de la pratique de la randonnée pédestre, en définit les normes et entretient son «stade», un réseau dense de sentiers sur le territoire national. Elle est représentée par 115 Comités régionaux et départements de la randonnée pédestre, regroupant ainsi 3 500 associations ou clubs locaux dont celui de Paris. www.ffrandonnee.fr

■ Paris en selle

Depuis sa création en 2015, l'association Paris en Selle agit pour faire de Paris une métropole cyclable. L'association, qui compte aujourd'hui plus de 1300 adhérents, a essaimé dans la petite couronne et des groupes locaux dynamiques font désormais bouger les politiques cyclables des villes de Pantin, Montreuil, ou Plaine Commune.

LES ASSOCIATIONS QUI SOUTIENNENT CETTE LETTRE

■ La seine n'est pas à vendre ■ Alternatiba - Paris



Les propositions du comité des associations parisiennes pour les municipales 2020 est une initiative de l'association **France Nature Environnement Paris**

Retrouvez toutes les infos sur www.fne-paris.fr

Facebook - Twitter - Helloasso

Contact presse Rue de l'Avenir
a.faure.rda@orange.fr - 06 64 35 09 72